

| | |
|---|---|
|  | Examen au cas par cas réalisé par la personne publique responsable en application des articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme pour un plan local d'urbanisme |
| | Demande d'avis conforme à l'autorité environnementale sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale |
| Articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme | |

En cas d'avis tacite, le formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Votre attention est appelée sur le fait que les réponses apportées dans les cases de ce formulaire constituent des éléments particuliers sur lesquels votre analyse prendra appui, mais ils ne constituent pas l'analyse qui est à développer (rubrique 6)

| Cadre réservé à l'autorité environnementale | | |
|--|---|---------------------|
| Date de réception : | Date de demande de pièces complémentaires : | N° d'enregistrement |
| | | |

| 1. Identification de la personne publique responsable |
|--|
| Dénomination |
| Mairie de Javené |
| SIRET/SIREN |
| 213 501 372 00014 |
| Coordonnées (adresse, téléphone, courriel) |
| Mairie de JAVENE 2 place Saint Martin - 35133 JAVENE 02 99 99 15 08 Michel Geffroy <urbanisme@mairie-javene.fr> |
| Nom, prénom et qualité de la personne physique habilitée à représenter la personne publique responsable |
| Monsieur Bernard Delaunay, Maire |
| Nom, prénom et qualité de la personne physique ressource (service technique, bureau d'étude, etc.) |
| Michel Geffroy |
| Coordonnées de la personne physique ressource (adresse, téléphone, courriel) |

| |
|---|
| Mairie de JAVENE 2 place Saint Martin - 35133 JAVENE 02 99 99 15 08 Michel Geffroy <urbanisme@mairie-javene.fr> |
| 2. Identification du PLU |
| 2.1 Type de document concerné (PLU, PLU(i)) |
| PLU |
| 2.2 Intitulé du document |
| Révision allégée n°3 |
| 2.3 Le cas échéant, la date d'approbation et l'adresse du site Internet qui permet de prendre connaissance du document |
| PLU approuvé le 16/12/2020 – Géoportail de l'urbanisme |
| 2.4 Territoire (commune(s) ou EPCI) couvert par le PLU |
| La commune de Javené |
| 2.5 Secteurs du territoire concernés par la procédure de révision, de modification ou de mise en compatibilité du PLU (matérialiser la localisation sur un document graphique) |
| Voir la notice jointe |

| |
|---|
| 3. Contexte de la planification |
| 3.1 Documents de rang supérieur et documents applicables |
| Le territoire est-il couvert par un document de planification régionale (SAR, SDRIF, PADDUC, SRADDET) ? |
| <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Si oui, nom du document et date d'approbation : |
| SRADDET des Pays de Loire approuvé les 16 et 17/12/2021 |
| Le territoire est-il couvert par un SCoT ? |
| <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Si oui, nom du SCoT et date d'approbation : |
| SCoT du Pays de Fougères, approuvé le 8/03/2010 |
| Le territoire est-il couvert par d'autres types de documents exprimant une politique sectorielle (schéma d'aménagement et de gestion des eaux, plan de gestion des risques d'inondation, charte de parc naturel, PCAET, etc.) ? |
| SAGE Couesnon |
| 3.2 Précédentes évaluations environnementales du PLU |
| Le PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale lors de son élaboration <input checked="" type="checkbox"/> Oui |

| |
|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| Si oui, préciser la date de l'avis de l'AE sur l'évaluation environnementale |
| Avis n°2019-007539 du 29 janvier 2020 |
| Si non, préciser, le cas échéant, la date de la décision issue de l'examen au cas par cas concluant à l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale |
| / |
| Si cette évaluation environnementale a été réalisée, a-t-elle été actualisée ? |
| <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| Si oui, préciser la date de l'actualisation |
| / |
| Comment l'avis de l'autorité environnementale relatif à cette évaluation environnementale ou son actualisation a été pris en compte ? Expliquer les conséquences sur la procédure actuelle |
| <p><i>Sur la base des extraits de l'avis de l'Ae :</i></p> <p>1/ L'Ae recommande à la commune d'inscrire son projet dans une perspective de sobriété foncière => le projet a pour objet la délimitation d'un STECAL à vocation économique pour remédier à un oubli d'identification d'une entreprise existante. Il est défini une enveloppe constructible qui limite les surfaces imperméabilisées du sol sur la zone et limite la zone constructible à l'emprise actuellement exploitée par l'entreprise.</p> <p>2/Le recommande à la commune de renforcer la qualité paysagère des projets en extension de l'urbanisation tant pour les OAP relatives à l'habitat (entrée de ville et aménagement des zones tampons à proximité des cultures agricoles) que pour les extensions des parcs d'activités. => le règlement littéral est enrichi d'un règlement dédié à ce STECAL à vocation économique, où des règles relative à l'aspect des bâtiments d'activités sont définies.</p> |
| Depuis l'évaluation environnementale initiale, ou sa dernière actualisation, le PLU a fait l'objet d'une procédure d'évolution qui n'a pas fait l'objet d'évaluation environnementale |
| <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Décision de la MRAe, à la suite de la saisine de demande de cas par cas n°2022-009951 |
| Si oui, préciser sa date d'approbation et son objet |
| La révision allégée n°2, approuvée le 18/01/2023 qui avait pour objet la délimitation d'un STECAL à vocation de développement d'une activité touristique existante |

4. Type de procédure engagée et objectifs de la procédure donnant lieu à la saisine

4.1 Type de procédure (révision, modification, mise en compatibilité) et fondement juridique

La révision allégée n°3 dédié le projet de délimitation d'un STECAL à vocation économique « ne contrevient pas aux orientations du PADD » car le PADD n'interdit pas la délimitation de secteur(s) de taille(s) et de

capacité d'accueil limité (STECAL) et prévoit l'extension d'activités en proximité des activités existantes ou sur des parcelles voisines.

4.2 Caractéristiques générales du territoire couvert par le PLU

4.2.1 Population concernée par le document, d'après le dernier recensement de la population (données INSEE)

2116 habitants en 2020

4.2.2 Caractéristiques spatiales

| Superficie totale (en hectares) | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | | | |
|------------------------------------|--|--|-----------------------|---|
| Superficie par zones | Actuellement | | Après évolution | |
| | Superficie (en ha) | Pourcentage de la superficie du territoire | Superficie (en ha) | Pourcentage de superficie du territoire |
| zones U | 170,76 | 9,26 | 170,76 | 9,26 |
| zones 1 AU | 22,32 | 1,21 | 22,32 | 1,21 |
| zones 2 AU | 5,7 | 0,31 | 5,7 | 0,31 |
| zones A | 1275,04 | 69,13 | 1275,04 | 69,13 |
| zones N <i>dont NA (STECAL)</i> | 370,67 | 20,10 | 370,67 <i>1,35</i> | 20,10 |
| Total | 170,76 | 100 | 170,76 | 100 |

4.2.3 Rappel des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain fixés par le projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Ce projet est aussi construit dans le respect des objectifs de limitation de la consommation d'espace à **10 ha à vocation d'accueil d'habitations**. Pas d'objectifs de modération de consommation d'espace concernant les activités économiques.

4.3 Caractéristiques de la procédure

4.3.1 Contenu et objectifs de la procédure

La révision allégée n°3 du PLU de Javené a pour objet la création d'un STECAL à vocation économique dans le but de permettre l'évolution d'une entreprise créée en juin 2000, la société coopérative agricole et agro-alimentaire Agrial, dans l'enveloppe foncière qu'elle exploite. L'objectif de cette procédure est de corriger une « erreur matérielle » d'identification de cette entreprise, commise lors de la révision générale du PLU.

4.3.2 La procédure a pour objet d'ouvrir une ou des zones à l'urbanisation ou de pouvoir autoriser des constructions

- Oui
 Non

Si oui, préciser la localisation et la superficie

Délimitation d'un STECAL à vocation d'activités économiques. Situé au lieu-dit de la Lantière, le site Agrial est composé d'un laboratoire, d'une surface de vente ouverte aux professionnels et au public et d'une aire de stockage de matériels et de matériaux. La zone a été englobée, par erreur au moment de la révision générale du PLU

Les incidences sur l'environnement de cette ouverture à l'urbanisation, ainsi que les incidences au regard des objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ou, pour les territoires ultra-marins, au regard des objectifs de conservation des espaces nécessaires aux fonctionnalités écologiques ont-elles été analysées dans l'évaluation environnementale initiale ou dans sa version actualisée ?

Oui

Non

Si oui, préciser les pages de l'évaluation environnementale initiale ou de son actualisation et l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance du document

/

4.3.3 La procédure a pour objet ou pour effet d'augmenter la densité de certains secteurs

Oui

Non

Si oui, préciser la localisation et la superficie

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

4.3.4 La procédure a pour objet :

- de créer un espace boisé classé

Oui

Non

Si oui, préciser la localisation et la superficie

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

- de déclasser un espace boisé classé

Oui

Non

Si oui, préciser la localisation et la superficie

/

- de classer de nouveaux espaces agricoles, naturels ou forestiers

Oui

Non

Si oui, préciser la localisation et les superficies

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

- de déclasser un espace agricole, naturel ou forestier

Oui

Non

Si oui, préciser la localisation et les superficies

Délimiter un STECAL dédié au développement de l'activité économique existante, au lieu-dit de la Lantière à Javené, sur 1,35 hectares.

- de créer de nouvelles protections environnementales

Oui

Non

Si oui, préciser les protections et leurs superficies

- de supprimer une protection édictée en raison des risques de nuisance, qualité des sites, paysages, milieux naturels

Oui

Non

Si oui, préciser les protections et leurs superficies

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

4.4 Mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une déclaration de projet

- Description de l'opération ou du projet nécessitant la mise en compatibilité et indications des éléments devant être mis en compatibilité avec le projet

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

- Le projet concerné par la mise en compatibilité est soumis à évaluation environnementale :

Oui

Non

Si oui, préciser l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance de la décision issue de l'examen au cas par cas ou de l'étude d'impact du projet concerné par la mise en compatibilité

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

4.5 Mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une procédure intégrée (L. 300-6-1)

- Description de l'opération ou du projet nécessitant la mise en compatibilité et indications des éléments devant être mis en compatibilité avec le projet

- Le projet concerné par la mise en compatibilité est soumis à évaluation environnementale :

Oui

Non

Si oui, préciser l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance de la décision issue de l'examen au cas par cas ou de l'étude d'impact du projet concerné par la mise en compatibilité

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

4.6 Mise en compatibilité du PLU avec un document supérieur

- Document(s) avec le(s)quel(s) le PLU est mis en compatibilité : parmi les documents listés à la **rubrique 3.1**, intitulé du document, date d'approbation et l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance du document

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

- Motif pour lequel le PLU est mis en compatibilité

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

4.7 La procédure a des effets au-delà des frontières nationales

Oui

Non

Si oui, préciser les effets

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

5. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure

5.1 Le plan local d'urbanisme est concerné par :

| | Oui | Non | Si oui, précisez |
|--|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Les dispositions de la loi montagne | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Les dispositions de la loi littoral | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC) | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | De plus, la zone NATURA 2000 la plus proche est située à à 15 km du Complexe forestier Rennes-Liffré-Chevré, Etang et lande d'Ouée, forêt de Haute Sève. |
| Un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve institués en application, respectivement, des articles L. 332-1 et L. 332-16 du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

| | | | |
|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| l'article L. 515-8 du code de l'environnement | | | |
| Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Des abords des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-3 du code du patrimoine | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique) | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Un espace concerné par : - un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement ; - un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ; - un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

| | | | |
|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier | | | |
| Autre protection | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| 5.2 Le ou les secteurs qui font l'objet de la procédure donnant lieu à la saisine sont concernés par : | | | |
| | Oui | Non | Si oui, précisez |
| Les dispositions de la loi montagne | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Les dispositions de la loi littoral | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Autre protection | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| 5.3 Le ou les secteurs qui font l'objet de la procédure donnant lieu à la saisine se situent dans ou à proximité : | | | |
| | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |

Annexe II

| | | | |
|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| D'un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC) | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| D'un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| D'une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve institués en application, respectivement, de l'article L. 332-1 et des articles L. 332-16 à L. 332-18 du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| D'un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| D'un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| D'un abord des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| D'une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| D'une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique) | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| D'une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| D'un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| D'un espace concerné par : - un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement ; - un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ; | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

| | | | |
|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| - un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code | | | |
| D'un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Autre protection | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

5.4 Des constructions à usage d'habitation ou des établissements recevant du public sont-ils prévus dans des zones de nuisances (nuisances sonores, qualité de l'air, pollution des sols, etc.) ?

- Oui
 Non

Si oui, précisez :

6. Auto-évaluation

L'auto-évaluation doit **identifier** les effets potentiels de la procédure qui fait l'objet du présent formulaire compte-tenu de sa nature, de sa localisation – c'est-à-dire en prenant en compte la sensibilité du territoire concerné - et **expliquer** pourquoi la procédure concernée n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement.

Voire l'annexe 6 jointe à la présente Fiche.

| Les thématiques | Incidences potentielles attendues | Mesures E (éviterment), R (Réduction), ou C (compensation) et prescriptions proposées |
|----------------------------------|--|---|
| Milieux naturels et biodiversité | L'ouverture à l'urbanisation couvre une superficie équivalente à la surface redonnée aux espaces naturels et agricoles de 16000 m ² . | <p>E : l'adaptation du zonage assure la préservation des zones humides identifiées dans le cadre des études complémentaires menées pour l'aménagement de la zone Sud-Ouest.</p> <p>E : les haies et le patrimoine naturel de la zone ouverte à l'urbanisation sont préservés et identifiés au schéma d'aménagement</p> <p>C : la surface ouverte à l'urbanisation est similaire avant/après procédure.</p> |

Annexe II

| | | |
|--|--|---|
| Espaces agricoles | Pas d'emprise sur des terres agricoles exploitées | C : une partie de l'emprise du projet, pris sur la zone agricole, est compensée par le reclassement de 9471m ² en zone agricole et 1,2 ha en zone Naturelle de loisirs NL. |
| Consommation foncière | | |
| Eau (cours d'eau, eau potable, eaux usées, eaux pluviales) | Augmentation des surfaces imperméabilisées par rapport à la situation actuelle | C : les objectifs d'accueil de population sont maintenus, ainsi les incidences sur les surfaces imperméabilisées et l'augmentation de la consommation d'eau restent identiques au document initial. |
| Climat, air, énergie | Adaptabilité du projet aux changements climatiques | E : le projet a pour objectif de préserver une zone humide. De plus, les OAP sectorielles privilégient l'implantation des constructions plein sud et la limitation des déplacements motorisés (développement du réseau de mobilité douce). |
| Cadre de vie, paysage et patrimoine | Impact des constructions réalisées | R : des règles d'aspects figurent au règlement littéral ainsi que des recommandations aux OAP thématiques du PLU. |
| Risques naturels et technologiques | Aucun | / |
| Nuisances sonores | Aucune en dehors de la réalisation des travaux | / |
| Déchets | Augmentation des déchets attachés à l'augmentation de la population. | C : les objectifs d'accueil de population sont maintenus, ainsi les incidences sur l'augmentation de la production de déchets a été anticipé au PLU initial. |

7. Autres procédures consultatives

7.1 Date prévisionnelle de transmission du projet aux personnes publiques associées

Examen conjoint organisé le 8 novembre 2023

7.2 Autres consultations envisagées (consultations obligatoires et facultatives)

Passage en CDPENAF

7.3 Procédure de participation du public envisagée

- enquête publique

Oui

Non

- participation du public par voie électronique

Oui

Non

| |
|--|
| - enquête publique unique organisée avec une ou plusieurs autres procédures <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Si oui, préciser lesquelles |
| Enquête publique portant uniquement sur la procédure de révision allégée n°3 du PLU de Javené |
| - autre, préciser les modalités |
| Une concertation a été menée auprès des habitants sous la forme d'une « exposition » et de la mise à disposition du dossier en mairie. |

| 8. Annexes | | |
|---|--|-------------------------------------|
| 8.1 Annexes obligatoires | | |
| 1 | Dossier de révision, modification ou mise en compatibilité du PLU (comprenant notamment, le cas échéant, l'exposé des motifs des changements apportés) | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Documents graphiques matérialisant la localisation des secteurs du territoire concernés par la procédure soumise à l'avis de l'autorité environnementale et comportant des zooms qui permettent de localiser et identifier les secteurs avant et après mise en œuvre des opérations (<i>rubrique 2.5</i>). | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | L'auto-évaluation (<i>rubrique 6</i>) | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Version dématérialisée du document mentionné dans les rubriques 2.3, 4.3.2, 4.4, 4.5 et 4.6 lorsqu'il n'est pas consultable sur un site <i>Internet</i> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le déposant | | |
| Veuillez préciser les annexes jointes au présent formulaire, ainsi que les rubriques auxquelles elles se rattachent | | |
| Procès-verbal de l'examen conjoint | | |

| 9. Engagement et signature | | | |
|---|-----------------|--------|------------|
| Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus | | | |
| Fait à | Javené | le, | 09/11/2023 |
| Nom | DELAUNAY | Prénom | Bernard |
| Qualité | Maire de JAVENÉ | | |
| Signature | | | |
|   | | | |
| Le Maire, | | | |

Bernard DELAUNAY